

# **Compte-rendu du Conseil Municipal**

## **Du 15 décembre 2020 à 19 h**

Présents : Robert VIELFAURE, , Barbara LALAUZE, Eliane TARALLO, Jacques ANATOLE, Guy IMBERT

Représentée : Marie LEMAIRE donne pouvoir à Robert VIELFAURE

Excusés: Florence BARBUT, Mélanie FANGIER, Michel GAROT, Guénolé DINON

A été nommé Secrétaire de séance : Guy IMBERT

### **1. Délibération : Droit préemption proximité centre hospitalier**

Afin d'anticiper un éventuel projet de modification du centre hospitalier, le maire propose d'instaurer une zone de préemption sur les parcelles mitoyennes au site.

**Vote à l'unanimité**

### **2. Délibération : vente parcelle A 569**

M. et Mme LEPRETRE, ont fait la demande d'acquisition de la parcelle A 569. Cette parcelle d'environ 300m<sup>2</sup>, non utilisée et attenante à la salle polyvalente est proposée au prix de 1 € le m<sup>2</sup>.

**Vote à l'unanimité**

### **3. Délibération : acquisition parcelle B 269**

L'achat de cette parcelle d'environ 115m<sup>2</sup> sur le hameau de Champclos permettra d'aménager un meilleur espace pour la collecte des déchets et permettre d'installer un banc pour les randonneurs. Prix d'achat proposé par le vendeur : 1 € le m<sup>2</sup>.

**Vote à l'unanimité**

### **4. Délibération : Maitrise d'œuvre et subvention du projet de garage municipal**

Le conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le maire pour gérer ce dossier : choix architecte pour montage du dossier de permis de construire ainsi que les demandes de subventions liées à ce projet.

**Vote à l'unanimité**

### **5. Délibération : annulation loyer 2020 salle polyvalente**

Devant les contraintes de confinement liées au Covid 19; la municipalité propose d'annuler les charges liées à l'utilisation de la salle polyvalente par l'association Qi Gong pour l'année 2020 .

**Vote à l'unanimité**

### **6. Délibération : chaudière appartement Presbytère.**

Le conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le maire pour gérer le dossier de demande de subventions pour le changement de la chaudière au gaz de l'appartement du "Presbytère"

**Vote à l'unanimité**

### **7. Délibération : ménage bâtiments communaux.**

Le conseil Municipal envisage de sous traiter le nettoyage des locaux de la mairie et de l'agence postale à raison de 6 heures par mois ainsi que le nettoyage de la salle polyvalente à raison de 5 heures par trimestre.

**Vote à l'unanimité**